

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1620

6 juin 2016

SOMMAIRE

Almacantar Blackfriars S.à r.l.	77717	Immolam S.A.	77718
Almacantar Shaftesbury S.à r.l.	77739	Inpro Lux S.A.	77723
Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l.	77739	Intelsat S.A.	77720
Anton MidCo S.à r.l.	77740	Ital Property S.A.	77724
ARE München S.à r.l.	77743	Jacaranda Investissements S.A.	77719
Arena Investments S.A.	77740	Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l.	77735
Argentarius Securitisation Fund Management S.a.r.l.	77740	KRS Investment S.à r.l.	77743
Bakersteel Global Funds Sicav	77719	Lecta S.A.	77760
Bilbao HoldCo S.à r.l.	77738	LF Hotels Acquico II SCS	77741
Bilbao LuxCo S.A.	77739	LS Alloys	77714
Caldera	77743	Luxury Brand Development S.A.	77717
Capsugel FinanceCo	77737	Martens Lux S.A.	77760
Capsugel FinanceCo II S.à r.l.	77738	MFS Meridian Funds	77716
C&T Global Services S.à r.l.	77737	Momentum Private Equity SICAV-SIF	77722
Cuzinco S.A.	77722	Morgan Stanley Asset Management S.A.	77722
Emil Invest S.A.	77724	Nauheim Estates	77723
E-Tech Invest S.A.	77733	N Carré SARL	77760
Financière Balan S.A.	77715	NetOTC Holdings S.à r.l.	77723
Fujilino Holding S.A.	77719	New Plaster Lux S.à r. l.	77736
Global Investors	77714	Nobium S.à r.l.	77744
Globus Equity SICAV SIF	77718	Private Wealth Management Global SIF	77715
		Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l.	77760

LS Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi *14 Juin 2016* à 11 heures avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2015 ;
- Approbation des comptes 2015 ;
- Affectation du résultat ;
- Décharges à donner aux administrateurs ;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprise ;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016108324/18.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

The board of directors of the fund (the "Board of Directors") would like to invite the Shareholders of Global Investors (the "Fund" or "Company") to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *14 June 2016*, at 10:30 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and decision on the approval of the reports of the Board of Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 31 March 2016;
2. Resolution on the allocation of the year end results;
3. Resolution on the discharge of the Board of Directors with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 March 2016;
4. Resolution on the appointment of the Board of Directors and duration of the mandate;
 - Proposal for the appointment of the Board of Directors;
 - Proposal for the duration of the mandate: 1 year, until the next annual general meeting of shareholders to be held in June 2017;
5. Appointment of the Réviseur d'Entreprises Agréé until the next annual general meeting of shareholders to be held in June 2017;
6. Conflict of interest statement;
7. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the votes cast.

Shareholders are informed that to be eligible to assist at the annual general meeting of shareholders they need to be a registered Shareholder of the Company at midnight (Luxembourg time) on 9 June 2016.

The Shareholders who cannot be present at the annual general meeting of shareholders and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy holder does not need to be a Shareholder of the Company. To be valid the form of the proxy, which is enclosed, must be completed and received at the registered office of the Company by fax (+352 - 404 770 387) or mail not later than twenty-four (24) hours before the annual general meeting of shareholders.

Further information and details in relation to the annual general meeting of shareholders can be obtained free of charge from the Management Company, VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016115856/755/36.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2016* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016112174/10/18.

Private Wealth Management Global SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.086.

The extraordinary general meeting of shareholders of Private Wealth Management Global SIF held on 19 May 2016 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to a lack of quorum. The shareholders are convened to the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting") to be held at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on *21 June 2016* with the following agenda:

Agenda:

(Sole Resolution)

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to, amongst other things:

- (i) Amend article 9 in order to cover restrictions related to the Foreign Account Tax Compliance Act, the Common Reporting Standard or any other similar provisions.
- (ii) Amend the last paragraph of article 10 in order to add the possibility for the board and the alternative investment fund manager to decide the imposition of the dilution levy on redemption or conversion requests.
- (iii) Amend the net asset value suspension cases foreseen by article 11.
- (iv) Amend the valuation principles foreseen in article 12 in order for them to be in line with the prospectus of the Company (the "Prospectus") and to reflect the fact that the AIFM is in charge of the valuation of the Company's assets.
- (v) Add a paragraph after the last paragraph of article 17 in order to cover the appointment of an alternative investment fund manager.
- (vi) Amend article 23 in order to change the date of the annual general meeting and to include the possibility for shareholder meetings to be held at a day, time or place other than those provided for in the articles.
- (vii) Amend article 24 in order to include the possibility to hold a meeting without prior notice.
- (viii) Amend article 29 in order to add dispositions on the custodian's discharge of liability in accordance with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").
- (ix) Amend article 31 in order to insert a reference to the AIFM Law.
- (x) Add article 32 relating to preferential treatment of investors under the AIFM Law.
- (xi) Add article 33 relating to information to be provided to investors under the AIFM Law
- (xii) Delete the French translation of the Articles
- (xiii) Make any other general updates or changes of the Articles as might be required

A draft of the revised Articles showing all changes made, notably to articles 9, 10, 11, 12, 17, 23, 24, 29, 31, 32 and 33 can be obtained from the Company's registered office upon request.

VOTING ARRANGEMENTS FOR THE MEETING

There is no quorum required for this Meeting to validly deliberate and vote on the amendment of the Articles. The decision on the only item of the agenda will be taken by a majority of two-thirds of the votes cast.

Votes cast do not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Each share is entitled to one vote.

Shareholders may vote in person or by proxy.

If you are not able to attend the Meeting, you may vote by proxy by returning the form of proxy, which can be obtained from the registered office of the Company. Proxies received for the extraordinary general meeting on 19 May 2016 will be kept and remain valid for this Meeting unless they are expressly revoked.

To be valid, this form must be duly completed, dated, signed and returned by mail to the Company's registered office, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, before 12:00 noon (Luxembourg time) on 20 June 2016 for the attention of Mr. Arnaud Pierre or by fax to +352 22 02 29 followed by mail to apierre@pictet.com.

Should you intend to participate in person to this Meeting, we would be grateful to confirm your participation by email to the following address: apierre@pictet.com at least 48 hours before the date of the Meeting.

On behalf of the Board of Directors

Référence de publication: 2016109858/52.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(l'" Assemblée ") de MFS Meridian Funds (la " Société "), qui se tiendra le lundi 20 juin 2016 à 10 heures (heure de Luxembourg), aux bureaux de State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 janvier 2016.
2. Approbation des états financiers de la Société (y compris le Bilan et le Compte de Résultat) au 31 janvier 2016.
3. Affectation du résultat net (y compris la distribution des dividendes, le cas échéant) pour l'exercice clos le 31 janvier 2016.
4. Quitus à donner aux Administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2016. Pour éviter toute ambiguïté, le quitus ne sera pas donné aux Administrateurs à l'égard de l'exécution de leurs fonctions du 1er février 2016 jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.
5. Réélection de Mme Lina M. Medeiros, M. Mitchell C. Freestone, M. David M. Mace et M. James R. Julian, Jr. en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017 ou jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs aient été dûment nommés.
6. Constatation de la démission de M. Mark N. Polebaum et ratification de l'élection de Mme Robin A. Stelmach, en remplacement de M. Mark N. Polebaum, à partir du 8 mars 2016 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017 ou jusqu'à ce que son successeur ait été dûment nommé.
7. Élection - sous réserve et à la date de l'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (la " CSSF "), qui doit être documentée par une lettre écrite de la CSSF datée au maximum de quatre mois après l'Assemblée Générale Annuelle - de M. Thomas A. Bogart en qualité d'Administrateur de la Société, pour exercer ses fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017 ou jusqu'à ce que son successeur ait été dûment nommé.
Tout Administrateur de la Société est autorisé à déterminer que la condition de l'approbation par la CSSF a été satisfaite et à procéder à la publication pertinente auprès du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.
8. Approbation de la rémunération des Administrateurs indépendants de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2016.
9. Reconduction du mandat d'Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice s'ouvrant le 1er février 2016 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Veuillez noter que des copies des documents d'offre et des états financiers de la Société sont disponibles sur demande et sans frais à l'adresse meridian.mfs.com ou au siège social de la Société, 35, Boulevard du Prince Henri, L 1724, Luxembourg, ou encore en contactant l'agent de transfert de la Société, State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Tél. +352 46-40-10-600.

Les actionnaires sont avisés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des voix valablement exprimées à l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un droit de vote. Un actionnaire peut agir par procuration à toute Assemblée, en utilisant le formulaire de pouvoir joint au présent Avis. Le formulaire de pouvoir contient des instructions sur la manière de le remplir. Les actions détenues sur la base du Registre des actionnaires de la Société à la date d'échéance de présentation des pouvoirs telle qu'indiquée ci-dessous sont admissibles au vote.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, veuillez remplir et signer le formulaire de pouvoir ci-joint (ainsi que l'original ou toute copie certifiée conforme de tout acte de procuration ou autre pouvoir en application duquel il est signé) et le renvoyer par télécopieur ou par courrier afin qu'il soit reçu à 16 heures au plus tard, heure de Luxembourg, le mercredi 15 juin 2016, à l'attention de Solveig Giovanardi comme suit :

Numéro de télécopieur : (+352) 46-40-10-413
Adresse : State Street Bank Luxembourg S.C.A.
49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Par ordre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016112178/755/56.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juin 2016* à 11 heures 00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2015 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Réviseur d'entreprise agréé relatifs aux comptes consolidés au 31 décembre 2015.
- Approbation du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2015 et du compte de profits et pertes y relatif ;
- Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprise agréé pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise agréé.
- Nominations statutaires.
- Renouvellement du mandat de délégué à la gestion journalière.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016113282/25.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 147.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 171.105.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que 147.000 parts sociales de la Société détenues par Almacantar, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 810, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149157, ont été transférées avec effet au 31 mars 2016, à Almacantar Blackfriars Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087465/15.

(160055323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Globus Equity SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.639.

The shareholder are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

of the Fund (the "Meeting") to be held on *June 15th, 2016* at 2:00 p.m. (Luxembourg time) at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the board of directors and the independent auditor;
2. Approval of the annual accounts as at December 31st, 2015, allocation of results;
3. Discharge to the directors and the independent auditor of their liability for the year 2015;
4. Approval that the board fees for the next 12 months shall remain unchanged;
5. Re-election of Mr. Eirik HOLTEDAHL, Mr. Dag RINGDAL, and Positron Alternative Investments AS (permanently represented by Mr. Dagfinn Heyerdahl Paust) as directors of the Fund and the appointment of Positron Alternative Investments AS as chairman of the board of directors;
6. Election of Mr. Tor Erland FYKSEN as Director of the Fund, which would become effective on the approval by the CSSF, to replace Mr. Eirik HOLTEDAHL who would resign his directorship at the same time;
7. Renewal of the mandate of PricewaterhouseCoopers, Société cooperative as the elected independent auditor, until the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Fund for the financial year ending December 31st, 2016.

Shareholders who are unable to attend the Meeting, but who wish to be represented there, may be represented by proxy. The proxy form may be obtained by contacting the Fund using the below contact details. In order to be represented by proxy, the proxy form needs to be duly completed, dated and signed first and then sent to the Fund's registered office stated above. To be valid, the proxy must be received (at least by email or telefax) before 5 p.m. (Luxembourg time) on June 14th, 2016.

Shareholders may obtain copies of the report of the independent auditor, the report of the board of directors and the most recent annual report free of charge at the Fund's registered office.

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2016113283/1017/31.

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.902.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2016

Administrateurs

L'Actionnaire unique accepte la démission, avec effet immédiat en date du 18 janvier 2016 de ses fonctions d'administrateur de Monsieur LAM THUON MINE dit LAM Lam Fat Kwong dit Maurice.

L'Actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat Madame Jacqueline LAM, née le 18 août 1961 à Moka (Ile Maurice), demeurant 1, rue Léopold Sédar Senghor à L-2567 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, conformément à l'article 13 des statuts.

Commissaire aux comptes

L'Actionnaire unique accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Jacqueline LAM de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat la société MGI FISOGEST S.à r.l., société ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2016085916/24.

(160053489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Fujilino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 188.445.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2016* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016113286/10/18.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *15 juin 2016* à 10.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016115862/534/16.

Bakersteel Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Shareholders of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen on *15 June, 2016* at 11 am (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and auditor's report
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending 31 December, 2015
3. Discharge of the members of the Board of Directors
4. Re-election of Priya Mukherjee, Trevor Steel, Richard Goddard and Felix von Hardenberg as members of the Board of Directors to serve until the next Annual General Meeting of the Company
5. Appointment of auditor to serve until the next Annual General Meeting
6. Profit/Loss appropriation

Shareholders are advised that the items of the agenda are not subject to an attendance requirement and decisions will be approved by a simple majority of the shareholders present or represented at the Meeting. Pursuant to Article 26 of the Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investments, the shares in circulation on the fifth day prior to the Annual General Meeting (key date) shall form the basis for the majority required for the resolutions.

Shareholders who wish to attend the Meeting are kindly requested to register by close of business on 10 June, 2016 at the latest. If you are unable to attend the Meeting, you may submit a proxy by mail to the registered office of BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV or by facsimile at 00352-44903-4506 or by e-mail at directors-office@dz-privatbank.com.

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2016115858/755/26.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

The Board of Directors of Intelsat S.A. is pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Intelsat S.A. (the "Company") to be held on *June 16, 2016* at 12.00 (noon, CET) and the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held immediately thereafter, at 5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg with the following agendas:

Agenda of the Annual General Meeting

1. Presentation of the Management Report, Directors' Conflicts of Interest Report, Directors' Compensation Report and Auditors Reports for the accounting year ended on December 31, 2015;
2. Approval of the statutory stand-alone financial statements of the Company for the accounting year ended on December 31, 2015 (containing 2014 and 2015 financial information).
3. Approval of the consolidated financial statements of the Company and its group for the accounting year ended on December 31, 2015 (containing 2014 and 2015 financial information);
4. Acknowledgment of the net loss for the year ended December 31, 2015 and approval to carry-forward such net loss to the year ending December 31, 2016;
5. Discharge (quitus) to all the directors of the Company who were in office during the accounting year ended on December 31, 2015 for the proper performance of their duties;
6. Confirmation of the co-optation, and definitive election, of Stephen Spengler as Class II director of the Company to fill a vacancy on October 22, 2015 following the resignation of Denis Villafranca for a term ending at the general meeting of shareholders of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2017;
7. Re-election of certain directors of the Company, including:
 - a. John Dierksen as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
 - b. Edward Kangas as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
 - c. Simon Patterson as Class III director for a term ending at the general meeting of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2019;
8. Approval of the directors' remuneration for the year 2016;
9. Re-appointment of KPMG LLP as Independent Registered Public Accounting Firm and of KPMG Luxembourg, S.C. as approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) of the Company for the period ending at the general meeting of shareholders of the Company approving the statutory financial statements for the accounting year ending on December 31, 2016;
10. Renewal for a further five year period (ending on June 16, 2021) of the authorization to the Company and/or any wholly-owned subsidiary (and/or any person acting on their behalf) to purchase, acquire, receive or hold shares of any class, if applicable, in the Company under article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies from time to time up to 20% of the issued share capital and up to an additional 20% of the issued share capital for repurchases by the Company in relation with the Communications Law Limitation (as defined in the articles of incorporation of the Company);
Acquisitions may be made in any manner, including, without limitation, by tender or other offers, buy-back programs, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors (including derivative transactions or transactions having the same or similar economic effect as an acquisition and by redemption for Communications Law Limitation reasons (as defined in the amended and restated articles of incorporation)).
In the case of acquisitions for value:
 - (i) in the case of acquisitions other than in the circumstances set forth under (ii) below, for a net purchase price being (x) no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and (y) no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price of the relevant class of shares, as reported by the New York City edition of the Wall Street Journal, or, if not reported therein, any

other authoritative source to be selected by the Board of Directors (hereafter, the closing price), over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or, as the case may be, the date of the commitment to the transaction or the date of the redemption notice in case of a redemption for Communications Law Limitation reasons);

- (ii) in the case of a tender offer (or if deemed appropriate by the Board of Directors, a buy-back program),
- a. in the case of a formal offer being published, for a set net purchase price or a purchase price range, each time within the following parameters: no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price over the ten (10) trading days preceding the offer publication date, provided, however, that if the stock exchange price of the relevant class/series of shares during the offer period fluctuates by more than 10%, the Board of Directors may adjust the offer price or range to such fluctuations;
 - b. in the case of a public solicitation of offers, a price range may be set (and revised by the Board of Directors as deemed appropriate) provided, that acquisitions may be made at a price that is no less than 50% of the lowest stock price of the relevant class/series of shares and no more than 50% above the highest stock price of the relevant class/series of shares, in each case being the closing price over a period determined by the Board of Directors, provided, that such period may not start more than five (5) trading days before the relevant sell offer start date and may not end after the last day of the relevant sell offer period.
11. Approval of the Second Amendment of the Intelsat S.A. 2013 Equity Incentive Plan (the "2013 Plan") to increase common shares authorized for issuance from ten million (10,000,000) common shares to twenty million (20,000,000) common shares; and
 12. Approval of repricing of 393,435 options granted under the 2013 Plan such that the exercise price thereof shall be reduced to \$3.77 per share.

Agenda of the Extraordinary General Meeting

Acknowledgement of the report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights within the authorized share capital; and approval of the extension of the validity period of the authorized (unissued) share capital of the Company and the related authorizations and waivers, to end on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present general meeting in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial, the suppression and waiver of, and authorization to the Board of Directors of the Company (and any delegate thereof) to suppress, limit or waive, any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares of any class or series within the authorized share capital and any related procedures; the authorization to the Board of Directors (and any delegate thereof) to issue shares of any class or series or any securities, instruments or other rights giving rights or entitlement to shares of any class or series (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium, profits or other reserves or otherwise or as dividends or other distributions whether in lieu of cash dividend or other distribution payments or not at such times and pursuant to the terms and conditions, including as to the issue price, determined by the Board of Directors (or any delegate thereof), which may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing shareholders of any class or series (including by way of incorporation of reserves) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights (and any related procedures) as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares of any class within the authorized share capital and without having to respect any ratio amongst classes or series; and consequentially, approval of an amendment of article 5.2.1 of the articles of association.

The Annual Meeting will validly deliberate on its agenda without any quorum requirement. The resolutions at the Annual Meeting will be adopted by a simple majority of the votes validly cast.

The Extraordinary Meeting will validly deliberate on its agenda, provided, that a quorum of half of the

issued share capital of the Company as of the date of such meeting is reached. If the quorum is not reached at the first extraordinary general meeting for the purpose of resolving on the agenda thereof, a second extraordinary general meeting of shareholders may be convened with the same agenda at which no quorum requirement will apply. The resolutions concerning the agenda of the Extraordinary Meeting will be adopted by a majority of two-thirds of the votes validly cast.

Any shareholder who holds one or more common shares(s) of the Company on April 21, 2016 (the "Record Date") will be admitted to the Meetings and may attend the Meetings, as applicable, in person or vote by proxy.

Please consult the Company's website as to the procedures for attending the Meetings or to be

represented by way of proxy. Copies of the statutory stand-alone and consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2015 together with the Auditor Reports and the Management Report are available at both www.intelsat.com and www.proxyvote.com. Please note that powers of attorney or proxy cards must be received by the Company or the tabulation agent (Broadridge), no later than 5:00 p.m., local (Luxembourg) time, on June 14, 2016 in order for such votes to be taken into account.

The Board of Directors.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *15 June 2016* at 14.30 o'clock, with the following agenda :

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2015.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016115864/534/16.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 24 mars 2016

En date du 24 mars 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Henry KELLY, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Îles de Man, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue J.P. Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andrew John MACK, administrateur
- Monsieur William Anthony JONES, administrateur
- Madame Judith EDEN, administrateur
- Monsieur Michael Kevin GRIFFIN, administrateur
- Monsieur Henry KELLY, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2016086056/24.

(160053399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Momentum Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration de la société tenue le mercredi 19 février 2016

Le Conseil d'Administration:

- A noté la démission de Monsieur Leon Basson de ses fonctions en tant qu'administrateur de la société en date du 2 février 2016 avec effet au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire de Momentum Private Equity SICAV-SIF

Référence de publication: 2016086054/16.

(160053229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

NetOTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 55.440,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.493.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Hinnerk Koch, gérant de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016086062/16.

(160053285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Nauheim Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.081.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de l'associé AUDLEY ESTATES, société à responsabilité limitée immatriculée sous le numéro: B118005 ayant son nouveau siège social au 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016086067/12.

(160053213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Inpro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.898.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 29 Mars 2016

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'assemblée accepte la démission des administrateurs:

- Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 Juin 1952 à Schiffflange, demeurant au 76 Rue Haard L-4970 Bettange-sur-Mess.

- SGF INTERNATIONAL S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B6466, avec siège social au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

- SUPRIMMO S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B56846, avec siège social au 76 Rue Haard L-4970 Bettange-sur-Mess.

L'assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant professionnellement au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

- Madame Corinne CHANTEREAU, employée privée, née le 06 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant professionnellement au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

- Madame Jennifer SIEJA, employée privée, née le 09 Mai 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- IG INVESTMENTS S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg et élit en remplacement:

- PYXIS S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 75177, avec siège social au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2022.

2- L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat aux fonctions d'Administrateur-Délégué de Mr Gilbert JOST, pré-qualifié et élit en remplacement, Monsieur Philippe CHANTEREAU pré-qualifiée.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le mandat de l'Administrateur délégué expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2022.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2016085920/37.

(160053923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 mars 2016

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique que les mandats d'administrateur de Mr. Frederic Bonfond prennent fin le 16 mars 2016.

Mr. Bonfond sera remplacé à compter du 16 mars 2016 par Mr. Massimo Catizone, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085932/16.

(160053574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Emil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 204.542.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of February

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Emil Holding I S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202308,

represented by Sofia Alfonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Emil Invest S.A.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares**Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered form only.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company may be managed by one director (the "Sole Director") whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them. Directors may be re-elected.

8.2 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

9.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors, or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 10 of the Articles.

9.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may sub-delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

10.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, whether a Director or Shareholder or not.

Art. 11. Meeting of the board of directors.

11.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

11.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Director as his proxy.

11.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

11.5. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.6. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

11.8. Extracts shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director or during a meeting of the Board of Directors.

11.9. In case of a Sole Directors, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - Supervision

Art. 13. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers - Holding of general meetings.

14.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

14.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of the Shareholders.

14.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

14.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the third Thursday of June at 10:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profit of the Company.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed

until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declare to subscribe the entire capital as follows:

Emil Holding I S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

Thirty one thousand Shares	31,000 Shares
TOTAL: Thirty one thousand Shares	31,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of thirty one thousand Euro (EUR 31,000).

The amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,700.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The number of directors is set at three (3). The following have been appointed as directors for a period of six (6) years:

2.1 Ms. Andrea Neuböck-Escher, born on 4 March 1982 in Bad Ischl, Austria, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L- 2317 Howald.

3. The following has been appointed as réviseur d'entreprise agréé of the Company:

- KPMG Luxembourg, a Luxembourg cooperative company (société coopérative) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133 and with registered office at 39, Avenue John F-Kennedy, L-1955 Luxembourg.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2016.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille seize, le dix-huit février,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Emil Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 202308

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Emil Invest S.A.".

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Actionnaires (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

Étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert des actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les "Actions"). Les détenteurs d'Actions sont désignés ensemble comme les "Actionnaires" et individuellement comme "l'Actionnaire".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Cession des actions.

7.1. Chaque Action donne droit à un vote. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration» et chaque membre individuellement, un «Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle. Les Administrateurs peuvent être réélus.

8.2 Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

9.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des Statuts.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Art. 10. Délégations.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité de d'Administrateur le Conseil d' Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

10.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

11.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

11.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

11.5. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul document ou plusieurs copies séparées d'une même résolution transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication

11.6. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil d'Administration présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration peuvent être signés (i) par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

11.8. Des extraits seront certifiés par tout Administrateur ou par toute personne désignée par un Administrateur ou lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

11.9. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. L'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé et indépendant, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

14.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

14.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront adoptées en assemblée générale des Actionnaires.

14.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable

14.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

14.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

14.6. Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec une majorité de deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le troisième jeudi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Emil Holding I S.à r.l, prénommé, a souscrit à:

Trente-et-un mille Actions	31.000 Actions
TOTAL: Trente-et-un mille Actions	31.000 Actions

Les Actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (31.000 EUR).

Le montant de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.700,- euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période de six (6) ans:

2.1 Mme Andrea Neuböck-Escher, née le 4 Mars 1982 à Bad Ischl, Autriche, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald.

3. A été nommé comme réviseur d'entreprise agréé pour la Société:

- KPMG Luxembourg, une société coopérative, enregistrée auprès du Registre et de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 et ayant son siège social au 39, Avenue John F-Kennedy, L-1955 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016078521/488.

(160044254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.622.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand sixteen, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CAUSEWAY BUSINESS INC., a company incorporated and existing under the Panamanian laws, registered with the Registro Público de Panamá, ficha 514776, doc.900354, having its registered office at 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama, Republic of Panama,

"the principal"

here represented by Mr Marc ALBERTUS, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with the present deed for the purpose of registration.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the public limited company E-TECH INVEST S.A. (hereafter referred to as the "Company"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B115622, was incorporated on 22 March

2006 by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1221 of 24 June 2006.

2. That the share capital of the Company amounts to EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) divided into 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal is sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding with the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the Company and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities, so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

7. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the share register of the Company.

8. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CAUSEWAY BUSINESS INC., une société de droit panaméen, enregistrée au Registro Público de Panamá, ficha 514776, doc.900354, ayant son siège social au 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama, République de Panama,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme E-TECH INVEST S.A. (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B115622, a été constituée en date du 22 mars 2006 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1221 du 24 juin 2006.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 400.000 (quatre cent mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions de EUR 100 (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif de la Société et qu'en sa qualité de liquidateur elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire.

7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de CF Corporate Services, R.C.S. B165872.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc ALBERTUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation GAC/2016/1984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2016082679/83.

(160049716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

KW Luxembourg S. à r.l., Kaefer Wanner Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone Artisanale Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 101.405.

L'an deux mille seize, le seize mars.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société par actions simplifiée KAEFER WANNER SAS, établie et ayant son siège social à F-92280 Suresnes CEDEX, 31/35, rue Gambetta inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, section B sous le numéro 312 668 601 ici représentée par

Monsieur Dominique DOMGIN, en sa qualité de co-gérant de la société KAEFER WANNER Luxembourg agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "KAEFER WANNER LUXEMBOURG S.à.r.l. en abrégé "KW Luxembourg S.à.r.l. avec siège social à L-4959 Bascharage, Zone Industrielle Op Zaemer

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.405

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 852 du 19 août 2004

modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire prénommé, en date du 13 novembre 2015, publié au Mémorial C, numéro 247 du 30 janvier 2016,

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€), représenté par CENT PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-€) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4959 Bascharage, Zone Industrielle Op Zaemer à L-4501 Differdange, Zone Artisanale Gadderscheier, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} Alinéa. Le siège social de la société est établi dans la commune de Differdange.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cet assemblée générale à environ neuf cent euros (900.- €)

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Domgin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016082916/44.

(160049296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

New Plaster Lux S.à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.641.

L'an deux mil seize, dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lauro CATTANEO, entrepreneur de constructions, né à Romano Di Lombardia (BG) (Italie), le 08 octobre 1972, demeurant au 34, Rue des Prés, L-2349 Luxembourg.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée "NEW PLASTER LUX S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue des Bleuets, L-5369 Schuttrange, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 197641, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, en date du 17 mars 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2071 le 13 août 2015, et

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la société vers L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire;
2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la société afin de donner lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»;

3. Divers.

L'Associé Unique siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société vers L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.».

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à la présente modification, est estimé approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Cattaneo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2016. 2LAC/2016/6049. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083031/48.

(160050118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

C&T Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 1, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.986.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée C&T GLOBAL SERVICES S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-9713 CLERVAUX, 1, rue Driicht, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100986.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016087549/20.

(160055927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Capsugel FinanceCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.993.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 29 janvier 2016 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Sandra Scheffen en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérante) avec effet au 31 janvier 2016;

- nommé Aukse Poehle en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérante) à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Aukse Poehle, née le 12 novembre 1985 à Vilnius, Lituanie, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérante
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2016087552/33.

(160055888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Capsugel FinanceCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 363.235,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.007.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 29 janvier 2016 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Sandra Scheffen en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 31 janvier 2016;

- nommé Aukse Poehle en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 1er février 2016 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Gérant
Suite 4200, NY 10019, New York, USA

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Gérant
Suite 4200, NY 10019, New York, USA

Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Gérant
Suite 4200, NY 10019, New York, USA

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, Gérant
rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aukse Poehle, née le 12 novembre 1985 à Vilnius, Lituanie, avec adresse professionnelle au 63, rue de Gérante
Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue Gérant
de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2016087553/30.

(160055532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bilbao HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.509,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.693.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087514/23.

(160055753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bilbao LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.889.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant qu'administrateurs de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, administrateur de catégorie A

Andreas Neugebauer, administrateur de catégorie A

Mukul Sharma, administrateur de catégorie B

Matthew Crill, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087515/22.

(160055754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Almacantar Shaftesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 54.300.496,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 178.446.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que 54.300.496 parts sociales de la Société détenues par Almacantar, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 810, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149157, ont été transférées avec effet au 31 mars 2016, à Almacantar Shaftesbury Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087466/15.

(160055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.613.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Liquidatoren der Gesellschaft vom 25. März 2016

Durch Beschluss der Liquidatoren vom 25. März 2016 wurde der Sitz der Gesellschaft zum 1. Januar 2016 von 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg zur 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016087468/14.

(160055504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Anton MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.358.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anton Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087469/24.

(160055784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Arena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.149.

—
Par décision du conseil d'administration tenu le 15 mars 2016, Monsieur François MEUNIER, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration avec effet au 15 mars 2016 en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour: ARENA INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016087471/15.

(160055500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Argentarius Securitisation Fund Management S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.434.

—
Die Anschrift des Geschäftsführers

Andreas WÖLFL, geb. am 28.09.1976 hat sich wie folgt geändert:

19 Triq Gafar

MSD1323 Sliema; Malta

i. A. Weber

Argentarius Securitisation Fund Management S.à.r.l.

Référence de publication: 2016087472/13.

(160055726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

LF Hotels Acquico II SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.725.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fifth day of January,
Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary public residing in Pétange,

WAS HELD:

An Extraordinary Shareholders' Meeting of the shareholders of LF Hotels Acquico II SCS, a limited partnership existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.725, incorporated pursuant to a deed received by Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on February 18, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 of May 8, 2013 (hereafter the "Company"), having a share capital of EUR 20,001.00 (twenty thousand and one Euro) divided into 1 (one) General Partner's interest; 15,000 (fifteen thousand) Class A Limited Partner Interest and 5,000 (five thousand) Class B Limited Partner Interest, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The articles of association of the Company have last been amended on December 16, 2013 pursuant to a deed received by Maître Paul Decker, prenamed, which deed was published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1361 of May 27, 2014.

The meeting is presided over by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Chairwoman chooses Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Pétange, as secretary. The assembly chooses Mrs. Laetitia Zuanel, private employee, residing professionally in Pétange, as scrutineer.

The Chairwoman then declares and requests the notary to state:

- That the shareholders, present or represented, as well as the number of shares they hold, are detailed on the attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary. Such attendance list and the relevant proxies will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- That the whole share capital being present or represented at this Extraordinary Shareholders' Meeting, no convening notice was necessary, the shareholders present or represented acknowledging that they were duly convened and declaring that the agenda was communicated to them prior to the meeting.

- That this Extraordinary Shareholders' Meeting is thus duly convened and may validly deliberate on the agenda, which is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Discharge to the board of managers;
3. Appointment of one or several liquidator(s) and determination of their powers and remuneration;
4. Miscellaneous.

Thereafter, the shareholders present or represented discuss on the agenda and, after deliberations, take the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (liquidation volontaire) as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to grant full and entire discharge to the incumbent managers of the Company for the performance of their mandates up to the date of this Extraordinary General Meeting.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator:

Grant Thornton Weber & Bontemps, société anonyme, having its registered office at 20 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.690.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Pétange, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the Meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

S'EST REUNIE:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de LF Hotels Acquico II SCS, société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 55 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 175.725, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 8 mai 2013 (ci-après la «Société»), au capital social de EUR 20.001,- (vingt mille un euros) représenté par 1 (une) part d'intérêt d'associé commandité, 15.000 (quinze mille) parts d'intérêts d'associé commanditaire de Classe A et 5.000 (cinq mille) parts d'intérêts d'associé commanditaire de Classe B, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Paul Decker, prénommé, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1361 du 27 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Laetitia Zuanel, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge à donner au Conseil de gérance;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
4. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à partir de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

Grant Thornton Weber & Bontemps, société anonyme, ayant son siège social au 20 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.690.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} février 2016. Relation: EAC/2016/2842. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079541/132.

(160045313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

ARE München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.550.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016079908/10.

(160046313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Caldera, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 203.722.

Les statuts coordonnés au 24 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016079960/10.

(160046499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.403.540,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

EXTRAIT

Suite à la liquidation intervenue en date du 18 février 2016 de l'associé de la société, Canela Commercial Corp, ayant son siège social au Plaza 2000, 16th Floor, 50th Street, 0816-01098 Panama City, Panama, et enregistré auprès du Registre de Commerce du Panama, sous le numéro 367712, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Inversiones Ténor Limitada, une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Chili, ayant son siège social à Avenida El Bosque Norte 0125, Las Condes, Santiago, Chili, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Santiago sous le numéro 44220;

- Monsieur Pablo Lopez Laya, né le 7 avril 1982 à Providencia Santiago, Chili, ayant son adresse professionnelle à Fray Martin 12469, Las Condes, Santiago de Chile, Chili;

- Monsieur Martin Lopez Laya, né le 11 juillet 1984 à Las Condes, Santiago, Chili, ayant son adresse professionnelle à Fray Martin 12469, Las Condes, Santiago de Chile, Chili;

- Monsieur Diego Lopez Laya, né le 19 septembre 1986 à Las Condes, Santiago, Chili, ayant son adresse professionnelle à Fray Martin 12469, Las Condes, Santiago de Chile, Chili.

Depuis lors, les associés de la Société sont les suivants:

- Inversiones Tenor Limitada	225.354 parts sociales
- Monsieur Pablo Lopez Laya	71.680 parts sociales
- Monsieur Martin Lopez Laya	71.680 parts sociales
- Monsieur Diego Lopez Laya	71.680 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016086677/34.

(160054490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Nobium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 206.386.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary with professional address in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared

Genesis Private Equity Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered address at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL Channel Islands registered at the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 2329 ("GPEF III"), acting through its general partner GFP Limited, a company limited by shares governed by the laws of Guernsey, having its registered address at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL Channel Islands, registered at the Guernsey Registry under number 59571 ("GFP"), represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which are established as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Nobium S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the laws of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding and management of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Capital shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, as follows:

- (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares,
- (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares,
- (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares,
- (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares,
- (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares,
- (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares,
- (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares,
- (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares,
- (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares, and
- (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares, (collectively the "Shares", each a "Share").

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of association or by the Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of Shares and/or all classes of Shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to repurchase its Shares, set off net losses and make distributions to shareholders or the Company may allocate the funds to the legal reserve.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced as a result of the repurchase and cancellation of a class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares, only to be repurchased between 20 May 2016 and 31 December 2016 (the "Class J Period");
- (ii) Class I Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class J Period or 1 January 2017, as the case may be and no later than 31 December 2017 (the "Class I Period");
- (iii) Class H Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class I Period or 1 January 2018, as the case may be and no later than 31 December 2018 (the "Class H Period");
- (iv) Class G Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class H Period or 1 January 2019, as the case may be and no later than 31 December 2019 (the "Class G Period");
- (v) Class F Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class G Period or 1 January 2020, as the case may be and no later than 31 December 2020 (the "Class F Period");

(vi) Class E Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class F Period or 1 January 2021, as the case may be and no later than 31 December 2021 (the "Class E Period");

(vii) Class D Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class E Period or 1 January 2022, as the case may be and no later than 31 December 2022 (the "Class D Period");

(viii) Class C Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class D Period or 1 January 2023 as the case may be and no later than 31 December 2023 (the "Class C Period");

(ix) Class B Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class C Period or 1 January 2024, as the case may be and no later than 31 December 2024 (the "Class B Period"); and

(x) Class A Shares only to be repurchased between the day after the end of the Class B Period or 1 January 2025, as the case may be and no later than 31 December 2025 (the "Class A Period"), and together with the Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period (the "Class Periods").

In the event a Share class is not fully repurchased during the aforementioned relevant Class Period, then it can only be repurchased in a new class period following the same principle as described under points (i) to (x) above (i.e. from Class J Shares to Class A Shares as applicable) (a "New Class Period"). The first New Class Period shall start the day after the end of the Class A Period and end no later than one year after the start of such first New Class Period. Each subsequent New Class Period shall start the day after the end of the preceding New Class Period and end no later than one year after the start of such subsequent New Class Period.

In the event of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of Shares to be repurchased, on the basis of interim accounts not older than 30 days before the date of repurchase. The sole manager or, as the case may be, the board of managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may allot any share premium available as shown in the aforementioned interim accounts to the Share class to be repurchased. The Total Cancellation Amount, may at the option of the sole manager or, as the case may be, the board of managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, be paid in cash, in kind or by means of set off.

The holders of Shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of Shares held by them and cancelled. The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

5.4 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 5.3; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of Shares into new classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of Shares must result in each shareholder of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Shares

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares-Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

7.7 Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each class of Shares issued and then outstanding.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 5.3 of these articles, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of Shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint

signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 After allocation to the Company's legal reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

Any dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point sixty per cent (0.60%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class A Shares held by them (the "Class A Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of class B Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point fifty-five per cent (0.55%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class B Shares held by them (the "Class B Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of class C Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point fifty per cent (0.50%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class C Shares held by them (the "Class C Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of class D Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point forty-five per cent (0.45%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class D Shares held by them (the "Class D Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of class E Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point forty per cent (0.40%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class E Shares held by them (the "Class E Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of class F Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point thirty-five per cent (0.35%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte

115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class F Shares held by them (the "Class F Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of class G Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point thirty per cent (0.30%) of sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class G Shares held by them (the "Class G Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of class H Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class H Shares held by them (the "Class H Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of class I Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point twenty per cent (0.20%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class I Shares (the "Class I Shares Preferred Dividend"), and then,

- the holders of class J Shares shall receive dividend distributions with respect to such year up to zero point fifteen per cent (0.15%) of the sum of the nominal value, share premium and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) if any of the class J Shares (the "Class J Shares Preferred Dividend" and together with the Class A Shares Preferred Dividend, the Class B Shares Preferred Dividend, the Class C Shares Preferred Dividend, the Class D Shares Preferred Dividend, the Class E Shares Preferred Dividend, the Class F Shares Preferred Dividend, the Class G Shares Preferred Dividend, the Class H Shares Preferred Dividend and the Class I Shares Preferred Dividend, the "Classes of Shares Preferred Dividends").

Any remainder of any dividend distribution shall then be allocated by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders meeting, amongst the holders of classes of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends, in accordance with the provisions of article 22.5 of these articles of association, on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve and equity in the capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) of the Company) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the accrued but unpaid Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits of the Company (including carried forward profits), i.e. the profits realized by the Company for the current or previous years deduction made of general expenses, charges, depreciations, provisions and taxes for the current or previous years.

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve + account 115).

CR= the amount of the contemplated reduction of the share capital and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled.

L = carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company expressed as a positive item.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or these articles.

PD = the accrued but unpaid Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years.

Available Resources means the sum of (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating the relevant Class Period and (iii) any assets such as Shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date not older than 30 days before the date of the repurchase and cancellation of a class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole manager or, as the case may be, the board of managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall not exceed the lower of (i) the Available Amount and (ii) the Available Resources at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles

Subscription and payment

These Articles having been drawn up,

GPEF III, acting through its general partner GFP, represented as stated above, has subscribed to and fully paid up twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each by means of a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-). Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Transitional provisions

The first financial year will start on today's date and will end on 31 December 2016.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned sole shareholder, representing the Company's entire share capital, immediately adopted the following resolutions:

A. The number of managers of the Company is set at three (3) and the following persons are appointed as Managers for an indefinite term:

- Lucinda Clifton-Bryant, born in Aachen (Germany) on 18 October 1977, with her professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Peter van Opstal, born in Zwijndrecht (The Netherlands) on 12 February 1969, with his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and,

- Sean Murray, born in Tipperary (Ireland) on 21 December 1976, with his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

B. The Company's registered office will be established at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

This deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned parties, this instrument has been drawn up in both English and French.

At the request of the same parties, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

This document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour de mai,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

Genesis Private Equity Fund III L.P., une société en commandite simple (limited partnership) régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 2329 ("GPEF III"), agissant via son gérant GFP Limited, une company limited by shares régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 59571 ("GFP"), représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent document à des fins d'immatriculation.

Lequel comparant, représenté, comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom-Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Nobium S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention et la gestion de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR)], représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées, comme suit:

- (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A,
- (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B,
- (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C,
- (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D,
- (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E,
- (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F,
- (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G,
- (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H,
- (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, et
- (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J (ensemble les «Parts Sociales», chacune la «Part Sociale»).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») pour chaque classe de Parts Sociales peuvent être créé(s). La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses Parts Sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou la Société peut allouer ces fonds à la réserve légale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit suite au rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de Parts Sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) les Parts Sociales de Classe J, à racheter seulement entre le 20 mai 2016 et le 31 décembre 2016 (la "Période de la Classe J");
- (ii) les Parts Sociales de Classe I, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe J ou, le cas échéant, le 1 janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de la Classe I");
- (iii) les Parts Sociales de Classe H, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe I ou, le cas échéant, le 1 janvier 2018 et au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de la Classe H");
- (iv) les Parts Sociales de la Classe G, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe H ou, le cas échéant, le 1 janvier 2019 et au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de la Classe G");
- (v) les Parts Sociales de la Classe F, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe G ou, le cas échéant, le 1 janvier 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de la Classe F");
- (vi) les Parts Sociales de la Classe E, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de Période de la Classe F ou, le cas échéant, le 1 janvier 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de la Classe E");
- (vii) les Parts Sociales de la Classe D, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe E ou, le cas échéant, le 1 janvier 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de la Classe D");
- (viii) les Parts Sociales de la Classe C, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe D ou, le cas échéant, le 1 janvier 2023 et au plus tard le 31 décembre 2023 (la "Période de la Classe C");
- (ix) les Parts Sociales de la Classe B, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe C ou, le cas échéant, le 1 janvier 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024 (la "Période de la Classe B"); et
- (x) les Parts Sociales de la Classe A, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe B ou, le cas échéant, le 1 janvier 2025 et au plus tard le 31 décembre 2025 (la "Période de la Classe A" et ensemble avec la Période de la Classe B, la Période de la Classe C, la Période de la Classe D, la Période de la Classe E, la Période de la Classe F, la Période de la Classe G, la Période de la Classe H, la Période de la Classe I et la Période de la Classe J, les "Périodes des Classes").

Dans l'hypothèse où une classe de Parts Sociales n'est pas entièrement remboursée pendant la période considérée comme indiqué ci-dessus, cette dernière ne pourra être remboursée que pendant la période de la classe suivante suivant le même principe que celui décrit aux points (i) à (x) (c'est-à-dire des Parts Sociales de la Classe J aux Parts Sociales de la Classe A, le cas échéant) (une "Nouvelle Période de Classe"). La première Nouvelle Période de Classe débutera le jour suivant la fin de la Période de la Classe A et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe. Chaque

Nouvelle Période de Classe suivante débutera le jour suivant la fin de la Nouvelle Période de Classe précédente et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe suivante.

Dans le cadre d'un rachat ou d'une annulation de l'intégralité d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) chacune de ces classes de Parts Sociales donne droit aux associés (au prorata de leurs participations dans cette classe de Parts Sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés à l'égard de la classe de Parts Sociales devant être rachetée, sur la base des comptes intermédiaires datant de moins de 30 jours avant la date de rachat. Le Gérant ou le cas échéant, le Conseil de Gérance ou l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut allouer à la classe de Parts Sociales devant être rachetée, toute prime d'émission disponible telle que figurant dans les comptes intermédiaires susmentionnés. Le Montant Total d'Annulation peut, à la discrétion du Gérant ou le cas échéant, du Conseil de Gérance ou de l'associé unique ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, être émis en espèce, en nature ou par tout autre moyen de compensation.

Les porteurs de Parts Sociales des classes rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de Parts Sociales concernée. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

5.4 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 5.3; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de Parts Sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de Parts Sociales dans de nouvelles classes de Parts Sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de Parts Sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de Parts Sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales.

Art. 6. Part Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société ou il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession a, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

7.7 Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de Parts Sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 5.3, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de Parts Sociales.

Le transfert des Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique où, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au "conseil de gérance" dans ces statuts devra être entendue comme une référence au "gérant unique".

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation où dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire- réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toutes distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris aux fonds présents sur le compte de prime d'émission et le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant, des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A"), puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C"), puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115 si existant, des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H") puis, les porteurs de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115, si existant des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe J recevront des distributions de dividende sur l'année en question jusqu'à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la somme de la valeur nominale, prime d'émission et apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur compte 115 si existant, des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe J" et ensemble avec les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H et les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I, les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes").

Tout solde restant de toute distribution de dividendes sera alors alloué par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, entre les porteurs de classes de Parts Sociales.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer, conformément à l'article 22.5 des présents statuts des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission de la Société) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société, (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents et (iii) les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), c'est-à-dire les profits réalisés par la Société au cours de l'année précédente et celle en cours, déduction faite des dépenses générales, charges, dépréciations, provisions et taxes de l'année précédente et celle en cours.

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés et le compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres")

CR = le montant de la réduction de capital social envisagée et la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter/annulée

L = les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société exprimés en positif.

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

PD = les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours.

Ressources Disponibles désignent la somme de (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme ayant une échéance résiduelle de plus de six mois), (ii) les instruments de marché monétaire facilement négociable, les obligations et billets ainsi que toutes créances qui de l'avis du Conseil de Gérance seront payés à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou autre dette de la Société dont l'échéance est inférieure à six mois, déterminés sur la base des comptes intermédiaires relatifs à Période de Classe concernée et (iii) tous actifs tels que des Parts Sociales, des titres ou d'autres valeurs mobilières détenus par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de Parts Sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intermédiaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date de moins de 30 jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de Parts Sociales.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation ne doit pas être supérieur au montant le moins élevé (i) du Montant Disponible et (ii) des Ressources Disponibles au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été dressés,

GPEF III, agissant via son gérant GFP, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré par voie d'un apport en numéraire, douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR). La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Décisions de l'associé

L'associé unique mentionné ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, adopte immédiatement les résolutions suivantes:

A. Le nombre de Gérants de la Société est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une durée indéterminée:

- Lucinda Clifton-Bryant, née à Aachen (Allemagne) le 18 octobre 1977, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Peter van Opstal, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Sean Murray, né à Tipperary (Irlande) le 21 décembre 1976, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

B. Le siège social de la Société sera établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cet acte est dressé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée à la première page du document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

La lecture du présent acte ayant été faite au(x) mandataire(s) de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état civil et demeure (respective), cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 mai 2016. Relation: DAC/2016/7309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016118068/878.

(160092229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.846.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016090964/10.

(160059241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

N Carré SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 167.656.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016090894/10.

(160059351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Martens Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 148.382.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016090877/10.

(160059537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090853/10.

(160059749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.
